



Pomme de terre

N°04
18/04/2017



Animateurs filière

Zone Poitou-Charentes :
Jean-Michel LHOTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Pdt primeur île de Ré :
Thierry MASSIAS
CDA 17
thierry.massias@charente-maritime.chambagri.fr

Zone Limousin :
Noëlie LEBEAU
CDA 23
noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr

Zone Aquitaine :
Camille MALPEYRE
FREDON AQUITAINE
c.malpeyre@fredon-aquitaine.org

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Pomme de terre
N°X du J/M/2017 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Pomme de terre primeur (contexte de l'île de Ré)

- **Situation générale** : les arrachages ont débuté depuis une dizaine de jours. Les volumes vont augmenter graduellement. La commercialisation « sous AOP » devrait intervenir en fin de semaine.
- **Mildiou** : des suivis techniques montrent que la situation n'est toujours pas maîtrisée, des foyers importants sont toujours observés, principalement sur le secteur d'Ars en Ré. Toutefois, des symptômes sont observables sur pratiquement toutes les communes).
- **Rhizoctone brun** : à l'agrèage, à la station de conditionnement, quelques lots présentent des symptômes significatifs de rhizoctone brun sous différentes formes (crevasses, sclérotés, perforations, déformations).
- **Galle commune** : à la station de conditionnement, un lot (en lien avec une parcelle) présente des symptômes de galle commune (provoquée par des bactéries appartenant au genre *Streptomyces*), à différencier des galles causées par des champignons.

Pomme de terre primeur (contexte de Ré)

• Situation générale

Les arrachages se poursuivent, les volumes sont encore réduits mais vont augmenter progressivement. Le passage sous « Appellation d'Origine Protégée » devrait se faire d'ici la fin de semaine (respect de différents critères supplémentaires).

• Mildiou (*Phytophthora infestans*)

Sur les 4 parcelles notées, une parcelle présente des symptômes de mildiou. Précédemment, dans le cadre de suivis techniques, le premier foyer a été noté sous un tunnel. Le champignon a progressé sur des parcelles de plein champ « sous le vent ». L'absence de pluies cette année aurait dû conduire à un risque faible pour l'Île de Ré. Cependant, différentes raisons expliquent la présence de foyers sur la commune d'Ars en Ré et la présence de tâches sur de nombreuses parcelles un peu partout sur l'Île :

- on suppose la présence de premiers foyers non repérés sur Ars, non contrôlés rapidement,
- la présence de taches de mildiou au débâchage suivie d'irrigations mal maîtrisées,
- des irrigations qui maintiennent une humidité stagnante,
- une humidité matinale (peu de pluie, mais des rosées fréquentes).



L'humidité stagnante est à éviter



Foyer non maîtrisé



Foyer et premières taches sur feuilles à repérer rapidement

(Crédit Photo : Jérôme POULARD – SCA UNIRé 2017)

Évaluation du risque : pour le BSV, le modèle MILEOS® est basé exclusivement sur les données climatiques et n'intègre pas les pratiques d'irrigation. Dans ce contexte, il indique un risque en diminution pour la commune d'Ars en Ré (risque moyen pour des variétés sensibles) et signale un risque faible pour les données des communes de Sainte Marie et du Bois Plage en Ré. Cependant, la présence de nombreux foyers en cours sur plusieurs parcelles et parfois des pratiques d'irrigation mal maîtrisées conduisent à maintenir un risque important dans le contexte de Ré.

Mesures à prendre :

Les conditions sèches conduisent à des irrigations plus resserrées, mais il est important de favoriser toutes les mesures qui limitent la durée d'humectation du feuillage ou l'humidité stagnante :

- éviter les aspersion pendant les journées au ciel couvert et sans le moindre vent,
- contrôler l'humidité à l'intérieur de la butte et ne pas se fier uniquement à l'aspect général,
- ne pas effectuer des irrigations trop importantes qui favorisent le maintien d'eau dans les creux.

• Rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*)

À la station de conditionnement, quelques lots présentent des symptômes de rhizoctone brun et occasionnent du tri. Normalement, les conditions de l'année sont peu favorables à ce champignon qui occasionne des pertes surtout les années fraîches et humides. Ces cas relevés sont à relier à des parcelles qui présentent probablement un inoculum important.

Éléments de biologie :

Le rhizoctone brun est une maladie qui provoque des dommages variés à différents stades du cycle de végétation de la pomme de terre et dont l'agent responsable est un champignon du sol, *Rhizoctonia solani*. Ce champignon est très polyphage et se développe également sur de très nombreuses cultures (maïs, betterave, tomate, haricot, luzerne et même sur certains adventices comme les chénopodes ou les amarantes). Le champignon se conserve dans le sol jusqu'à 30 à 40 cm de profondeur sous forme de sclérotés ou en saprophyte sur les débris végétaux. Son développement optimum se situe entre 18 et 25°C mais s'active dès 4 à 5°C. En production de pomme de terre, AG3 est le principal groupe d'anastomose (AG's) produisant des sclérotés sur les tubercules de pomme de terre.



Différents symptômes de *Rhizoctonia solani*, dont des perforations (Crédit Photo : ACEPEL)

Mesures prophylactiques généralistes :

Itinéraire technique	Leviers contre le rhizoctone brun
Implantation de la culture : <ul style="list-style-type: none">• en butte ou en billon• profondeur de plantation• conditions de plantation	Planter en billon est préférable. Éviter le buttage définitif en sols non ressuyés Planter superficiellement : 10-12 cm dans un billon, 15 cm dans une butte Planter quand la température du sol est supérieure à 10°C : les semis précoces sont les plus à risque. Éviter les préparations de sol trop aérées (terre soufflée)
Le plant (semence)	À réception des plants, vérifier l'absence de sclérotés par l'observation d'un échantillon lavé. Utiliser du plant réchauffé et réveillé.
Choix variétal	Choisir des variétés dont la peau du tubercule subérise rapidement
Irrigation	Éviter les stress hydriques et les excès d'eau : adapter les apports au plus près des besoins sans les fractionner (en cas d'utilisation de pivots notamment)
Enherbement	Beaucoup d'adventices sont hôtes
Fertilisation	Éviter les excès et les carences
Défanage	Écourter le délai défanage-récolte (ne pas dépasser 3 semaines) Privilégier un défanage mécanique avec arrachage des fanes
Après la récolte de pomme de terre	Après récolte, réaliser régulièrement des travaux superficiels pour éliminer les repousses de pommes de terre et les adventices et implanter la culture suivante sans labour, en continuant à veiller à l'élimination des repousses

Évaluation du risque : A priori, les conditions de sols de l'année (sols peu humides, sols généralement réchauffés) ne sont pas favorables aux manifestations importantes de rhizoctone brun. Cependant, le risque est à évaluer à la parcelle en fonction de dégâts observés précédemment, de la durée de rotation, des conditions de sol à la plantation

• Gale commune (*Streptomyces Spp*)

Lors de l'agrèage à la station de conditionnement, un lot a fait l'objet d'un tri lié à de la gale commune. Cette maladie qui occasionne des plaques liégeuses marron/brun est occasionnée par des bactéries appartenant aux Actinomycètes (bactéries hétérotrophes qui forment une structure filamenteuse) et vivant dans le sol. L'infection se fait par les lenticelles des tubercules, lors de la tubérisation dans le sol. Les symptômes de la gale commune se manifestent uniquement en surface des tubercules et dépendent de divers facteurs, dont le type de souche de gale commune, la variété et les conditions climatiques. Par contre, la maladie n'évolue pas après la récolte.

Mesures généralistes pour limiter le risque :

- éviter les précédents favorables (betterave, carotte, radis ...) ou l'apport de matière organique mal décomposée,
- éviter les sols légers ou les préparations de terre favorisant l'aération des sols,
- limitez les apports d'amendement calcaire juste avant la culture de pomme de terre,
- allonger les rotations (gale plate),
- utiliser des variétés peu sensibles.

Évaluation du risque : cette maladie est relativement peu fréquente sur l'Île de Ré et à ce jour, il ne faut pas systématiser ce risque.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pomme de terre sont les suivantes :

Les premiers bulletins « pomme de terre primeur » sont rédigés sur la base d'observations réalisées dans le contexte de l'île de Ré. Les notations de parcelles fixes sont réalisées par le technicien de la CA17 et sont complétées par des retours de suivis techniques de la coopérative UNIRE. Ce bulletin sera progressivement enrichi avec les notations des autres bassins de production : observations réalisées par les techniciens CDA19, CDA23, CDA87 + FREDON Limousin + Comité Centre et Sud + Midi Agro Consultant, Ortolan, CA47 + FREDON Aquitaine.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".